

PROVISOIRE

E/2006/SR.15
27 mars 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2006

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 15^{ème} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 5 juillet 2006, à 11 h 30

Président : M. MÉMORÈS (Haïti) (Vice-Président)

SOMMAIRE

Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable (*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.06-62563 (F) NY.07-34860 (F)

La séance est ouverte à 11 h 40.

Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable (suite)

(E/2006/15 et Add.1, E/2006/33, E/2006/50/Rev.1, E/2006/52, E/2006/55, E/2006/NGO/1-36, E/2006/CRP.2, E/2006/CRP.6 et E/CN.6/2006/CRP.4)

M. Lawal (Nigéria), s'étant associé à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'emploi à lui seul n'est pas un remède universel à la pauvreté et qu'il ne faut pas chercher à obtenir une croissance économique soutenue et un développement durable aux dépens du plein emploi et d'un travail décent. L'expérience acquise par le Nigéria dans la mise en oeuvre d'une stratégie nationale globale d'autonomisation et de développement économiques a souligné la difficulté qu'il y avait à appliquer une stratégie de croissance économique qui ne comporterait pas un volet création d'emplois. La Direction nationale de l'emploi a contribué à créer des possibilités d'emploi, mais il faut aller plus loin pour relever les défis que posent les licenciements massifs et la forte réduction des effectifs dans le secteur public. Les stratégies d'emploi doivent viser à améliorer la productivité et à renforcer les capacités dans les secteurs à fort coefficient de main-d'oeuvre. Le développement rural étant indispensable à la lutte contre la pauvreté, un certain nombre de banques de microfinancement ont été ouvertes au Nigéria pour créer des emplois, accroître la productivité et relever les niveaux de revenus.

Le plein emploi et la possibilité pour tous d'avoir un travail décent exigent une bonne gouvernance, un environnement économique favorable et des cadres politiques et réglementaires appropriés. Le Gouvernement nigérian appuie donc vigoureusement la protection des droits des travailleurs par le biais de relations du travail équilibrées et réglementées. Il a récemment démocratisé les syndicats du pays en modifiant la Loi sur les syndicats.

L'interdépendance des économies nationales dans le cadre de la mondialisation rend nécessaire d'associer plus étroitement les pays en développement à la prise des décisions et à la fixation de normes au niveau international en procédant à une réforme rigoureuse du

système financier et commercial international. Il est regrettable que les délais fixés pour la conclusion du programme de Doha pour le développement n'aient pas été respectés. Les politiques de développement global doivent créer des conditions favorables au plein emploi. Elles doivent encourager la multiplication des investissements étrangers directs dans les pays en développement et les pays en transition. Elles doivent également tenir compte des liens complexes existant entre la pauvreté, le chômage et le sous-emploi en milieu rural et urbain.

Les travailleurs migrants procurent d'immenses avantages tant aux pays d'origine qu'aux pays de destination. Le Nigéria appuie la demande de cadres réglementaires grâce auxquels les mouvements migratoires pourraient s'effectuer dans des conditions d'humanité et de bonnes conditions de sécurité et d'organisation, et attend avec intérêt le dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale des Nations Unies doit avoir sur ce sujet. Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires devraient continuer de rendre compte de leurs contributions à la réalisation de l'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous, par exemple lors de l'examen ministériel annuel et du Forum pour la coopération en matière de développement. Par ailleurs, le Nigéria est favorable à l'intégration des programmes nationaux relatifs au travail décent aux programmes et stratégies nationaux de développement. Enfin, le système des Nations Unies requiert un financement adéquat, prévisible et stable en rapport avec l'accroissement de son rôle et de ses responsabilités.

M. Naruseb (Namibie), s'étant associé à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la plupart des pays connaissent une augmentation des taux de chômage et des niveaux de pauvreté, en particulier parmi les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Un grand nombre de programmes ont été mis sur pied, en particulier par les pays en développement, pour créer un environnement économique qui se prête à la réalisation des objectifs de croissance économique et de plein emploi, mais leur relatif insuccès a amené bien des gens à mettre en doute la possibilité même d'atteindre ces objectifs. Comme le Secrétaire général a conclu dans son rapport (E/2006/55), la difficulté est double puisqu'il s'agit d'augmenter aussi bien le taux de croissance

économique que la qualité des emplois créés par celle-ci. Il est indispensable de progresser dans ces domaines si l'on veut atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) qui consiste à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici à 2015.

Aux niveaux international et national, les objectifs du plein emploi productif et du travail décent doivent être intégrés à la coopération multilatérale et bilatérale et à tous les aspects de la planification et de la croissance économique. De même, il importe d'évaluer toutes les politiques à l'aune des possibilités qu'elles offrent d'améliorer la vie des personnes au chômage ou en situation de sous-emploi qui se sont appauvries.

Comme les autres régions en développement, l'Afrique doit relever le redoutable défi lié à l'aggravation des conditions d'emploi et de la situation sociale. L'Union africaine a fait du travail décent et de la réduction de la pauvreté une priorité et elle applique des politiques visant à remplacer la croissance sans création d'emplois par une croissance créatrice d'emplois et la possibilité d'offrir à tous un travail décent. La Namibie accueillera en septembre 2006 une réunion des pays d'Afrique australe sur cette question.

Avant l'accession à l'indépendance (1990), la Namibie a connu le travail forcé sous diverses formes dans le cadre du système de l'apartheid; il en est résulté un chômage élevé, une main-d'oeuvre insuffisamment qualifiée et une grande proportion de travailleurs pauvres. Le Gouvernement namibien met en place un système d'éducation pour tous, mais, à l'heure actuelle, les diplômés de l'enseignement secondaire sont peu nombreux à faire des études supérieures, et même les étudiants ne sont pas préparés à entrer sur le marché du travail et la plupart des jeunes qui viennent de terminer leurs études prennent un emploi dans le secteur non structuré. Les politiques éducatives et économiques doivent donc préparer les jeunes en fonction des besoins du secteur non structuré, notamment en appuyant les petites et moyennes entreprises et l'esprit d'entreprise.

Le Gouvernement namibien a créé une commission nationale pour la création d'emplois et joue un rôle de chef de file dans le réseau pour l'emploi des jeunes mis en place par l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale. Un projet de loi sur les services de recrutement en cours d'élaboration

appuiera la croissance économique tout en promouvant une rémunération et des conditions de travail décentes.

La recommandation sur la relation de travail adoptée lors de la 95e session de la Conférence internationale du Travail peut servir de modèle aux fins de la formulation de meilleures garanties pour les travailleurs les plus exploités de Namibie. Le Ministère du travail et de la protection sociale a engagé des discussions avec le Bureau de l'OIT en Afrique du Sud au sujet de la formulation du programme national namibien relatif au travail décent.

Le règlement des questions de l'emploi productif et d'un travail décent pour tous est essentiel à la survie future de l'humanité. L'intervenant appuie donc la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil économique et social envisage de lancer un décennie du plein emploi productif et du travail décent pour tous.

M. Bellerive (Haïti), s'étant associé à la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que plus de 80 % de la population haïtienne est actuellement au chômage. Dans ces circonstances, la notion de travail décent, les politiques de l'emploi et la création d'un environnement qui se prête à l'investissement privé sont plus que des mots abstraits. L'une des principales raisons de l'instabilité politique, économique et sociale des deux décennies écoulées a incontestablement été l'incapacité des gouvernements qui se sont succédé d'appliquer une véritable politique de l'emploi offrant des choix décents. L'un des objectifs fondamentaux du nouveau gouvernement consiste, en fournissant des emplois décents dans le pays, à redonner espoir à une population qui ne voit souvent d'autre moyen de s'affranchir de la pauvreté que l'émigration. Pour réaliser cet objectif, il faudra des campagnes d'alphabétisation, une éducation de base et une formation professionnelle, et il faudra également convaincre les investisseurs que Haïti s'est doté d'un système administratif et judiciaire stable et sûr.

La réalisation des sept premiers OMD dépend de celle du huitième, à savoir la conclusion d'un partenariat mondial pour le développement. Le 25 juillet 2006, on organisera une conférence d'annonces de contributions dans le cadre des efforts faits pour proroger jusqu'à décembre 2007 le cadre de coopération intérimaire, de façon à permettre au

Gouvernement haïtien d'exécuter un programme de réduction de la pauvreté à moyen terme. Il sera demandé aux partenaires de développement du pays d'appuyer l'exécution rapide d'un plan social qui vise à créer le plus grand nombre d'emplois possible. Le peuple haïtien se trouve à un tournant et il a besoin plus que jamais de la solidarité internationale. Comme cette aide doit être efficace et bien coordonnée, le gouvernement a demandé la prorogation du mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti et renforce sa propre Cellule de réflexion stratégique.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) dit que 230 ans auparavant, les pères fondateurs des États-Unis d'Amérique ont déclaré leur indépendance et édifié une nouvelle nation fondée sur le droit inaliénable à la vie, à la liberté et à la recherche du bonheur, nobles buts semblables à l'aspiration au droit au développement. L'intervenant note que chacun des droits énoncés dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis est inextricablement lié au travail. Pour des milliards d'individus dans le monde, y compris pour les plus pauvres, le travail est le moyen de survie; tandis que les agriculteurs et les éleveurs tirent leurs moyens d'existence directement de leur travail, pour la plupart des gens, c'est l'argent gagné en travaillant qui affranchit de la dépendance, que ce soit à l'égard de la famille, de la communauté ou de l'État. L'indépendance économique et la liberté vont de pair avec l'indépendance politique et la liberté.

Dans son deuxième discours d'investiture, l'actuel Président des États-Unis a déclaré que les États-Unis soutiendraient ceux qui se battaient pour leur liberté. Cet engagement a à la fois une dimension politique et une dimension économique. Il est nécessaire d'oeuvrer au renforcement de l'ouverture économique et à la libéralisation du commerce et des flux de capitaux afin de mettre les fruits de la croissance de la prospérité générale à la portée de tous. Pour aider ceux qui en ont le plus besoin, le Gouvernement des États-Unis a presque triplé son aide publique au développement depuis 2000. Mais ce dont les plus pauvres ont besoin, ce n'est pas d'aide, mais d'un emploi satisfaisant et productif et d'un travail décent. Le rôle de l'État consiste à créer et maintenir des conditions économiques favorables à la croissance et à mobiliser la capacité créatrice des particuliers et du secteur privé, lequel est particulièrement bien placé pour créer des emplois productifs. Un environnement favorable à l'esprit d'entreprise et prévoyant le respect

de la légalité, l'investissement dans la santé et l'éducation, la liberté économique et la stabilité réglementaire pour le secteur privé est indispensable partout, et ce sont ces facteurs que la Millénium Challenge Corporation des États-Unis utilise comme critères d'attribution de l'aide. En particulier, elle considère le temps nécessaire pour créer une entreprise comme un indicateur du potentiel de création d'emplois. Là où la bureaucratie n'est pas maîtresse du jeu, il y a davantage de petites et moyennes entreprises et beaucoup moins de corruption.

Pour remédier au chômage des jeunes, il importe de mettre sur pied des partenariats entre les secteurs public et privé dans le domaine de l'éducation, y compris la formation professionnelle et la formation en cours d'emploi pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences spécifiques à un emploi. Ces programmes aident par ailleurs la société des différents pays à s'adapter aux changements induits par la rapidité de la croissance et la mondialisation. La main-d'oeuvre des États-Unis est dynamique et souple : chaque année, environ un tiers des actifs prennent un autre emploi plus intéressant, tandis que le travailleur moyen aura connu 10 emplois différents à l'âge de 38 ans. En même temps, la création d'emplois doit aller de pair avec le respect des principes fondamentaux et des droits sur le lieu de travail, notamment la liberté d'association et le droit à la négociation collective, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, la suppression de l'exploitation du travail des enfants et l'élimination de la discrimination. Les États-Unis appuient les programmes nationaux relatifs au travail décent de l'OIT, dans lesquels ils voient une précieuse contribution à l'élargissement des cadres du développement. Pour contribuer à la lutte contre les pires formes de travail des enfants, le Gouvernement des États-Unis a versé plus de 295 millions de dollars à l'OIT.

Thomas Jefferson, l'auteur de la Déclaration d'indépendance, a évoqué la recherche du bonheur, qui est naturellement quelque chose que chaque personne doit définir individuellement. Il est clair que l'une des formes les plus profondes du bonheur vient du sentiment d'accomplir quelque chose d'utile dans un emploi exercé dans des conditions respectueuses de la liberté, de l'équité, de la sécurité et de la dignité humaine. C'est la définition même du travail décent, le fondement du développement et la pièce maîtresse du rêve américain.

Mme Mwau (Observatrice du Kenya) rappelle l'importance de l'emploi productif et d'un travail décent pour la réduction de la pauvreté et l'élimination de l'exclusion sociale. Le Kenya devant faire face à un fort taux de chômage, le gouvernement a fait du plein emploi l'une des priorités de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Il soutient activement les microentreprises et les petites entreprises en tant qu'elles sont créatrices d'emplois de qualité; de ce fait, le nombre de ces entreprises augmente de 10 % chaque année. Neuf de ces entreprises sur 10 emploient des femmes et des jeunes et la moitié des fonds alloués par le Ministère de la jeunesse et des entreprises à des microentreprises et à des petites entreprises créées par des jeunes sont attribués à des jeunes femmes.

Il ressort d'une étude réalisée par le Gouvernement kényan en coopération avec l'OIT sur l'intégration d'une démarche antisexiste à l'emploi, à l'agriculture et au développement rural que la pauvreté pourrait être réduite de 5 % si l'on renforçait réellement les moyens d'action des femmes dans ces domaines. Le gouvernement a donc créé une commission chargée de veiller à ce qu'une telle démarche soit intégrée à tous les programmes de développement. Il a également décidé de prendre en compte le travail non rémunéré accompli par les femmes dans ses statistiques officielles et, dans le cadre de son action de promotion de l'instruction primaire universelle et gratuite, de se concentrer sur l'égalité des sexes et l'amélioration des résultats des filles.

Le produit intérieur brut a régulièrement augmenté au cours des trois années écoulées, mais la pauvreté aussi, ce qui prouve que la croissance économique ne suffit pas à éliminer la pauvreté, le chômage et le sous-emploi. Il importe donc de mettre en place un ensemble intégré de politiques sociales et économiques nationales et internationales qui favorisent la création d'emplois productifs. Ces politiques doivent prévoir des évaluations d'impact fondées sur des indicateurs bien définis de succès concernant aussi bien les hommes que les femmes. De même, les institutions financières internationales doivent veiller à ce que la création d'emplois et le travail décent soient des éléments clés de toutes les formes d'aide qu'elles fournissent.

Dans le domaine du commerce, des produits africains à valeur ajoutée et des prix équitables pour ces produits sur les marchés internationaux

contribueraient à stimuler les possibilités d'emploi et de travail décent. Cela aurait un impact proportionnellement plus important sur les femmes, qui sont surreprésentées dans des secteurs tels que l'agriculture, augmenterait la productivité, les revenus et les possibilités d'emploi, et soutiendrait l'industrialisation et développement durable. Les politiques économiques doivent donc être liées aux impératifs du marché international. L'intervenante fait sienne la demande de formulation d'une politique cohérente destinée à surmonter les effets de la mondialisation à la fois sur la création d'emplois et la perte d'emplois.

Il importe que les pays africains recueillent des statistiques actualisées sur leurs marchés du travail respectifs, et notamment des statistiques sur les compétences et la formation professionnelle. Ils doivent également renforcer leur cadre institutionnel et encourager l'établissement de liens avec le marché. Cela permettrait d'améliorer la qualité des emplois comme celle des produits, aiderait à recenser les lacunes et contribuerait à faire reposer la prise de décisions et la planification sur des informations appropriées. Il faut maintenir un secteur agricole viable tout en adoptant des mesures telles que la réduction des impôts, qui peut stimuler la création d'emplois et contribuer à l'élimination de l'insécurité de l'emploi. Par ailleurs, l'adaptation des politiques au marché du travail pourra déboucher sur la création d'emplois décents et respectueux de l'environnement.

Enfin, l'intervenante dit que la délégation kényenne reste optimiste au sujet de la contribution que la coopération technique pourra apporter à la réalisation de l'objectif du développement durable.

M. Makotić (Observateur de la Croatie) dit qu'il n'y a pas de modèle universel applicable à la réalisation de l'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous, mais l'adoption d'une approche souple contribuerait à instaurer les conditions favorables à la création d'emplois et à l'amélioration de la protection sociale pour tous. Le Gouvernement croate a fait porter principalement ses efforts sur des projets relatif à l'emploi et des projets sociaux et sur la façon de relever des défis tels que la compétitivité et la démographie. La réforme du régime de pensions a encouragé l'investissement, la croissance économique et le développement; le marché du travail a été réformé compte tenu de l'évolution des entreprises; et l'esprit d'entreprise est encouragé, en particulier dans le cas

des petites et moyennes entreprises, des femmes et des personnes ayant des besoins spéciaux, une attention particulière étant accordée à l'accès au crédit. On a pris conscience de l'importance des normes relatives au travail décent et de l'existence de formes classiques et non classiques de travail. La sécurité sociale a donc été liée à la situation personnelle, et non à la situation au regard de l'emploi.

Le chômage demeure une source de préoccupation, même si les résultats de l'action menée par le gouvernement pour le faire reculer sont encourageants. En 2005, un premier plan national d'action en faveur de l'emploi a été élaboré conformément aux directives de l'Union européenne; ce plan sera actualisé tous les ans. On a également mis en place des mesures d'incitation à l'emploi à l'intention des employeurs qui satisfont à certains critères concernant le nombre d'employés permanents et le chiffre d'affaires annuel. Le Gouvernement croate attache une importance particulière au dialogue social, ce qui est l'une des raisons expliquant l'étendue de la popularité de ses réformes de la sécurité sociale et du marché du travail, qui visent à lever les obstacles administratifs et à promouvoir un climat favorable à l'investissement.

Afin de promouvoir l'égalité des chances, y compris en matière d'emploi, pour les hommes et les femmes, on a renforcé le cadre institutionnel et législatif de l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe en créant un bureau gouvernemental, un poste de médiateur et des commissions locales de l'égalité des sexes. Une troisième politique nationale de promotion de l'égalité des sexes est à l'étude : elle comportera une section sur l'égalité des chances, l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe sur le marché du travail et la protection de la dignité des femmes et des hommes qui travaillent.

On a également engagé une réforme de l'éducation destinée à préparer les diplômés aux changements intervenus sur le marché du travail, en vue de construire une société fondée sur l'innovation et non pas simplement sur l'investissement. Ces initiatives relèvent de l'engagement pris par le gouvernement croate de mettre en oeuvre toutes les ressources disponibles pour éliminer la pauvreté, l'exclusion sociale et la discrimination. Il continuera d'oeuvrer de concert avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, par l'intermédiaire du

Conseil économique et social, à la réalisation de ces objectifs.

M. Hannesson (Islande) dit qu'un travail décent donne aux individus le sentiment d'être partie prenante dans la société et les motive fortement à oeuvrer à la stabilité sociale. Il est donc indispensable de mobiliser leur énergie en assurant leur pleine participation à l'économie dans le cadre des efforts tendant, plus généralement, à contrer les principales menaces à la sécurité internationale que constituent le terrorisme, la pauvreté, la maladie et la dégradation de l'environnement. Malheureusement, il y a actuellement dans le monde près de 200 millions de chômeurs, qui ne participent pas à l'économie de leur pays et dont la contribution potentielle en tant que producteurs ou consommateurs est des plus limitées. De plus, 1,2 milliard de personnes vivent dans l'extrême pauvreté et plus de 850 millions sont sous-alimentées. Cela prouve que l'emploi ne peut pas résoudre à lui seul le problème de la pauvreté; le sous-emploi ou les emplois mal rémunérés maintiennent les individus au-dessous du seuil de pauvreté et ne les incitent guère à contribuer à la stabilité ou à prendre en considération les problèmes d'environnement. L'impossibilité pour un aussi grand nombre de personnes de participer de façon effective à la société nuit gravement à la stabilité sociale. L'accroissement du chômage des jeunes, en particulier, est un grave problème mondial et les femmes doivent elles aussi être associées au processus mondial de réforme de l'emploi. L'autonomisation des femmes, par exemple, est de nature à renforcer sensiblement l'avantage comparatif d'un pays.

L'intervenant note que les petits États insulaires se heurtent à des problèmes particuliers lorsqu'il s'agit de promouvoir l'emploi productif. L'acheminement des produits vers les marchés leur coûte plus cher, leur économie est fondée sur des bases étroites et l'emploi est souvent saisonnier ou tributaire d'un ou deux secteurs.

Le développement du secteur privé, la croissance et la création d'emplois passent obligatoirement par l'instauration d'un climat favorable aux investissements, et il convient d'accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises, qui ne peuvent prospérer que dans un État de droit où le droit des biens, en particulier, est appliqué et où les investissements et les transactions financières sont sécurisés. Tout en se disant encouragé par ce qui est actuellement accompli dans le domaine du droit de

propriété et de son lien avec le développement durable, l'intervenant constate avec préoccupation que la réforme du climat de l'investissement est trop lente dans beaucoup de pays en développement.

Le développement du secteur privé et la création d'emplois ne peuvent pas non plus se passer de la mise en place d'infrastructures adéquates, et l'intervenant rappelle qu'il importe d'aider les pays en développement à améliorer leur accès à long terme aux réseaux d'énergie tout en gardant à l'esprit les facteurs environnementaux. Les pays en développement doivent attirer les investissements nationaux et internationaux dans des réseaux d'énergie non polluants et efficaces.

L'éducation est une condition préalable de la mise à profit des possibilités d'emploi durable et de qualité procurées par la mondialisation. Certains pays en développement ont tiré des avantages importants de la mondialisation de la technologie car ils disposent d'une main-d'oeuvre instruite. Conséquence moins opportune de la mondialisation, les salaires sont maintenus à un niveau peu élevé, en particulier dans les pays en développement ou les pays industrialisés où la traite des êtres humains a contribué à accroître le nombre des personnes ayant un emploi mal rémunéré.

Les trois quarts des 1,2 milliard de personnes dont le dénuement est extrême vivent dans les zones rurales des pays en développement. Comme elles ne peuvent pas toutes migrer vers les villes, il convient de rendre leur existence viable en se focalisant sur l'agriculture et en élaborant des stratégies de réduction de la pauvreté qui s'adressent aux pauvres des campagnes. De même, la communauté internationale doit faire en sorte que l'environnement commercial ne soit pas défavorable à la production durable et, partant, à l'emploi.

M^{me} Millar (Australie) dit que le travail rémunéré est indispensable pour atténuer la pauvreté, accroître l'égalité et promouvoir l'intégration sociale. Au niveau international, le renforcement de la coordination et de la coopération entre l'OIT et les organismes des Nations Unies qui s'occupent de réduction de la pauvreté, de planification économique et de sécurité humaine dynamiserait les efforts accomplis pour réaliser l'objectif du plein emploi productif. Les pays développés pourraient contribuer à instaurer les conditions indispensables à la création d'emplois dans les pays en développement en encourageant la croissance économique, l'efficacité de

l'administration, l'investissement dans les individus, et la stabilité et la coopération régionales.

Les gouvernements doivent examiner leurs politiques nationales pour veiller à ce qu'elles fournissent bien la capacité et la souplesse nécessaires pour promouvoir un développement économique durable et, ce faisant, consolider la croissance, la création d'emplois et la compétitivité internationale. Le défi qui se pose à tous les pays consiste à s'assurer que la croissance économique et le développement sont bien mobilisés pour fournir de bons résultats en matière de niveau de vie pour tous les membres de la société. Le Gouvernement australien appuie l'engagement pris lors du Sommet mondial de 2005 de faire du plein emploi productif et du travail décent pour tous un objectif essentiel des politiques nationales et internationales.

Une forte croissance économique est indispensable à la création d'emplois. Au cours de la décennie écoulée, l'économie australienne a obtenu de très bons résultats et les taux de chômage n'ont jamais été aussi bas depuis 28 ans. Elle a profité des réformes du marché du travail et de la protection sociale engagées pour doper la productivité tout en protégeant les segments vulnérables de la société australienne. L'expérience de l'Australie montre que la flexibilité de la main-d'oeuvre est manifestement liée à l'accroissement de la productivité et à la prospérité économique. Les réformes les plus récentes de son système de relations professionnelles traduisent une prise de conscience croissante de l'importance qu'il y a à renforcer la compétitivité internationale en liant les augmentations de salaires aux accroissements de productivité. Le Gouvernement australien continuera à élaborer et appliquer des politiques économiques propres à faire reculer le chômage et à développer la participation au marché de l'emploi tout en fournissant des emplois décents et en protégeant les membres vulnérables de la société.

M. Ripert (France), après avoir fait sienne la déclaration faite par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne, dit que le Gouvernement français appuie la proposition de revitalisation du Conseil économique et social et la création du Forum pour la coopération en matière de développement. La France attache beaucoup d'importance à la mise en place rapide et effective de mécanismes novateurs de financement du développement, dont l'un des premiers exemples est la taxe de solidarité sur les billets d'avion

qui vient d'entrer en vigueur en France. Cette taxe devrait produire environ 200 millions d'euros par an et financer l'UNITAID, la Facilité internationale de l'achat de médicaments lancée à l'initiative conjointe du Brésil, du Chili, de la France, de la Norvège et du Royaume-Uni. Cette Facilité devrait permettre d'offrir aux personnes qui en ont le plus besoin un véritable accès à un traitement et stimuler la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

S'agissant de la réforme des activités opérationnelles, le Gouvernement français préconise une approche globale et plurielle. L'Organisation des Nations Unies a un rôle à jouer dans les pays émergents ainsi que dans les pays les moins avancés et les États fragiles. La réforme devrait s'étendre aux fonds et programmes et aux institutions spécialisées et amener à repenser tout l'éventail de fonctions opérationnelles et de fixation de normes ainsi que celles ayant trait à la protection des droits individuels. La France est favorable à l'idée d'avoir des coordonnateurs résidents aux pouvoirs renforcés, un bureau des Nations Unies unique par pays et un programme de pays unique fondé sur le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement existant.

Le choix du "travail décent" comme thème principal de la session est judicieux, car c'est une question qui concerne tous les pays et touche directement les individus à l'heure de la mondialisation. La façon de l'aborder diffère d'un pays à l'autre, en fonction de la situation et des objectifs de chaque pays. Dans certains cas, il s'agit essentiellement de passer de formes d'emploi non structurées à des formes plus structurées; ailleurs, il s'agit de remédier au problème du chômage; ailleurs encore, il s'agit de garantir une plus grande sécurité de carrière pour le personnel salarié. Toutefois, ces approches sont toutes fondées sur la nécessité de créer des emplois productifs et convenables. La promotion du travail décent s'appuie sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998), qui énonce les droits fondamentaux dont le caractère universel est incontesté. Il convient également de mentionner d'autres normes relatives aux conditions de travail, à la santé et la sécurité sur le lieu de travail, et le droit à la formation permanente. Il importe d'avancer sur la voie de la reconnaissance du droit à la protection sociale pour tous, ce que le Président français s'emploiera à faire lors du prochain

Sommet du G-8 en lançant l'idée de mécanismes d'assurance maladie pour les pays les plus pauvres.

La communauté internationale doit se donner les moyens de relever le défi de l'emploi, ce qui présuppose une surveillance internationale continue. L'OIT peut et doit se charger de cette surveillance. Il est nécessaire de renforcer la cohérence entre les actions menées par les institutions spécialisées et les politiques financières, économiques, commerciales et sociales mises en place par les institutions financières internationales. Le renforcement de la coordination s'impose également dans le domaine des activités opérationnelles sur le terrain. En se penchant sur ces questions, le Conseil contribuera à l'un des principaux débats du vingt et unième siècle : comment conférer une dimension sociale à la mondialisation économique et financière et comment construire un monde dans lequel les hommes et les femmes puissent vivre et travailler dans la dignité ?

M. Sardenberg (Brésil) dit que son pays appuie les principes et droits fondamentaux au travail définis par les instruments de l'OIT; il a l'un des systèmes de sécurité sociale les plus anciens et universels de l'Amérique latine; et les mesures qu'il a prises en vue de l'élimination du travail forcé et du travail des enfants sont rigoureusement appliquées. Toutefois, il sera difficile de progresser davantage dans cette voie si l'on ne met pas parallèlement en place un environnement économique international plus favorable aux pays en développement.

Le développement, la croissance économique et la création d'emploi sont indissolublement liés et complémentaires, et les mesures visant à les promouvoir sont nécessaires aux niveaux national, régional et international. Le sujet restera une préoccupation internationale majeure aussi longtemps que cela sera nécessaire pour accomplir des progrès durables, car le développement est le seul moyen de créer de nouveaux emplois de haute qualité ou d'améliorer les emplois existants. L'intervenant voit dans la résolution que l'Assemblée générale a récemment adoptée sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement (A/60/L.59) – malgré ses défauts – un pas en avant qui devrait être intégré à une campagne plus large.

Certains commentateurs ont minimisé l'importance de l'environnement international pour ce

qui est de parvenir au plein emploi productif et à un travail décent pour tous, mais l'expérience montre que l'environnement international exerce une profonde influence sur la capacité des pays de se développer et de créer des emplois au rythme nécessaire. La meilleure façon de s'attaquer à ces problèmes est de le faire par le biais de la coopération internationale dans le cadre de l'objectif de l'OMD 8 concernant la conclusion d'un partenariat mondial pour le développement; malheureusement, les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif sont lents et pénibles.

La création de conditions offrant des chances égales à tous au sein du système commercial international est indispensable si l'on veut atteindre l'objectif du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. L'intervenant espère que les partenaires du Brésil dans le Cycle de négociations commerciales de Doha comprendront à quel point une conclusion satisfaisante de ces négociations est importante pour la réalisation de cet objectif.

M. Puja (Indonésie) dit que le Gouvernement indonésien accorde un degré de priorité élevé à la réalisation du plein emploi productif dans son programme national pour le développement et n'a épargné aucun effort pour donner à la population la possibilité de s'affranchir de la pauvreté. Le plan d'action tripartite pour 2002-2005 a été prorogé d'une nouvelle période de trois ans et constitue le cadre dans lequel le gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent, avec l'appui de l'OIT, faire avancer la réalisation de l'objectif du travail décent.

La promotion du travail décent met l'accent sur la dimension sociale, et non pas purement économique, des migrations. Elle peut non seulement contribuer à la protection des normes de travail, mais aussi replacer la réalisation du développement durable dans son contexte. À cet égard, le Conseil économique et social devrait examiner le sujet de l'élimination de la pauvreté et de l'importance de l'emploi et du travail décent à sa session en cours, et recenser les moyens de remédier à d'autres questions liées au développement.

Aux fins de la promotion du plein emploi productif, il convient de mettre au point des projets à impact rapide et des méthodes non classiques pour faire en sorte que les ressources limitées à mettre au service de la création d'emplois procurent un gain

économique potentiel maximal. On pourrait notamment, à cette fin, gérer la migration de travailleurs temporaires de façon qu'elle profite à leurs pays d'origine aussi bien qu'aux pays d'accueil, ce qui éviterait un exode définitif des compétences. Les envois de fonds effectués par les travailleurs migrants pourraient aider à financer le développement national. Les investissements, l'assistance technique et l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement contribueraient également à la création de nouveaux emplois dans les pays en développement. Mais, et peut-être surtout, il importe de mettre en place un véritable partenariat mondial pour le développement afin de créer un environnement international favorable au développement.

Le Gouvernement indonésien met actuellement en oeuvre des stratégies favorables à la croissance et à l'emploi et attentives aux besoins des pauvres et il poursuivra son action en faveur d'un renforcement de la coopération internationale aux fins de la formulation d'une stratégie plus équilibrée et mieux coordonnée de croissance durable.

M. Špidla (Commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances) déplore que l'impact potentiel de l'emploi productif et du travail décent sur le développement ait longtemps été laissé de côté par les stratégies de développement et que les OMD ne lui aient guère prêté attention. En revanche, le Sommet mondial de 2005 a insisté sur la nécessité de promouvoir cet objectif. Tous les pays ont dû procéder à des ajustements pour relever les défis de la mondialisation, mais tous ne sont pas en mesure d'en affronter les conséquences ou d'en retirer des avantages. En conséquence, le développement de sa dimension sociale exige que l'on redouble d'efforts aux plans tant national qu'international pour faire aboutir à la fois la solidarité et la bonne gouvernance.

Dans sa communication de mai 2006 intitulée "La promotion du travail décent dans le monde", la Commission européenne a entrepris de promouvoir un travail décent pour tous dans le monde entier dans le cadre de son action de renforcement de la dimension sociale de la mondialisation. Elle a proposé une stratégie et des directives visant à améliorer l'application des politiques internes et externes de l'Union européenne concernant le développement, le commerce, les migrations et les relations extérieures bilatérales et multilatérales. Elle collaborera activement avec les organismes des Nations Unies, les

organisations régionales, les partenaires sociaux, le monde des affaires et les autres acteurs du développement appartenant à la société civile.

Il conviendrait d'associer davantage les acteurs non étatiques à la formulation, à l'application et au suivi des stratégies et programmes de réduction de la pauvreté et de développement. Il en va de même pour la coordination et la programmation de l'aide extérieure fournie par l'Union européenne et par l'Organisation des Nations Unies et les autres donateurs internationaux et nationaux. La réalisation du travail décent doit s'appuyer sur les quatre piliers que sont l'emploi productif et librement choisi, le droit au travail, la protection sociale et le dialogue social, ainsi que leur dimension antisexiste. Une même approche devrait inspirer les activités de l'Organisation des Nations Unies et des autres acteurs.

Comme la Stratégie de Lisbonne et l'Agenda social européen, l'objectif du travail décent implique une approche intégrée et cohérente qui aborde de front des objectifs économiques, en matière d'emploi, sociaux et environnementaux, ainsi qu'une stratégie suffisamment ouverte pour que son application puisse tenir compte des spécificités et de la diversité des situations économiques et sociales. La réalisation de l'objectif dépend de la pleine coopération des pays et régions concernés. La Commission appuie donc l'intégration des programmes nationaux relatifs au travail décent aux programmes de développement nationaux et régionaux, aux stratégies de réduction de la pauvreté aux plans cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, ces derniers tenant compte des besoins et priorités des pays et des régions.

M. Duruflé (Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires) dit que faire l'impasse sur la crise mondiale de l'emploi entraînerait une dégradation de l'écosystème humain qui pourrait bien se révéler plus dangereuse que celle de l'écosystème naturel. Le travail est lié à la dignité humaine. Comme tous les emplois ne sont pas naturellement décents, il convient d'établir une distinction entre la notion de travail décent et le travail pour tous et la simple croissance de l'emploi. On peut définir le travail décent comme une activité qui garantit la liberté, la sécurité et la dignité de l'individu telles que celui-ci les perçoit. La notion de travail décent, voire d'emploi de quelque sorte que ce soit, n'est pas applicable aux situations où elle

n'offre pas de solution pour sortir de situations d'indigence.

Les normes de l'OIT doivent être appliquées sans exception et doivent être considérées comme les normes de référence à appliquer dans l'ensemble du monde du travail, et non pas seulement aux travailleurs salariés. La majorité des emplois ne sont pas salariés et se présentent sous une grande diversité de formes, ce qui englobe les travailleurs indépendants et les personnes employées dans le secteur non structuré. Étant donné que ce dernier secteur prend de plus en plus d'ampleur dans tous les pays du monde, il importe de réunir des informations plus précises sur le travail non structuré, en particulier sur la dynamique interne de l'économie non structurée. Ces informations pourraient aboutir à la prise de mesures destinées à faciliter la transition entre le secteur non structuré et le secteur structuré.

La mission consistant à garantir le plein emploi productif et un travail décent est une responsabilité sociale partagée. En ce qui concerne l'individu, elle suppose un sentiment personnel de responsabilité et le sentiment de s'être affranchi de l'extrême pauvreté, en même temps que la réglementation du travail des enfants, la fourniture de moyens de scolarisation, l'égalité sur le lieu de travail et des possibilités de formation professionnelle. Les responsabilités des entreprises sont notamment le respect des normes de l'OIT, un engagement formel à l'égard du travail décent, la pratique de la négociation collective et la manifestation d'un soutien aux jeunes entreprises. Les États sont tenus de fournir aux individus l'éducation dont ils auront besoin dans leur vie professionnelle, de limiter ou de réglementer le secteur non structuré, de fournir des infrastructures de facilitation telles que des programmes de microfinancement et d'assurances sociales, de promouvoir l'artisanat et les petites coopératives, et d'adopter des lois favorables à l'investissement. La communauté internationale, pour sa part, doit édicter des règles en faveur de l'application de pratiques commerciales loyales devant favoriser la croissance mondiale et l'harmonisation, non l'uniformisation; assurer la libre circulation des travailleurs; exiger des États qu'ils honorent les engagements pris en matière d'aide et renforcer l'aide par le biais de mécanismes de financement novateurs; et privilégier la coopération multilatérale par rapport à la coopération bilatérale.

En dernière analyse, le plein emploi productif et le travail décent sont indissociables. S'il n'est pas productif, un emploi ne saurait être décent, car il ne confère aucune dignité à la personne qui l'exerce. Si les tendances actuelles se poursuivent, il y aura de moins en moins d'emplois productifs : il n'est donc plus possible d'adopter l'attitude de laisser-faire qui avait cours à l'époque où une personne qui avait perdu son travail pouvait facilement trouver un nouvel emploi à court terme dans une autre branche. À une époque de non réglementation, il s'impose de prendre des mesures énergiques et de portée large. Si on ne le fait pas, on risque d'ouvrir la voie à des troubles sociaux dont la violence serait proportionnée au ressentiment des personnes privées d'un travail décent et, partant, de leur dignité.

M^{me} Loreto (Ius Primi Viri) dit que la création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et un travail décent pour tous exige des hommes et des femmes capables de parvenir à un développement durable. Le fait de n'avoir pas su rassembler en un tout cohérent les nombreux instruments technologiques et culturels existants a débouché sur des crises et des conflits; une nouvelle forme d'éducation, fondée sur les valeurs universelles de la dignité humaine et des droits de l'homme, s'impose pour créer une nouvelle génération d'hommes et de femmes capables d'appliquer ces valeurs et d'unifier leurs actions. Sans des personnes de cette trempe, le développement durable sera difficile à réaliser. Le développement de cette forme d'éducation est la mission principale de l'association à laquelle appartient l'intervenante, association qui a mis au point une méthodologie scientifique intégrée pour donner une application concrète à des principes abstraits.

La séance est levée à 13 h 35.